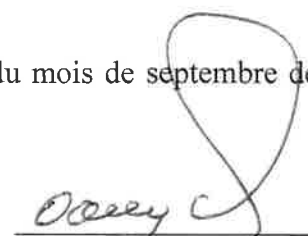


**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon à l'effet que:

1. Le conseil municipal a adopté le 6 août 2018, le règlement numéro 2018-473 décrétant des travaux de voirie ainsi qu'un emprunt de 350 000 \$.
2. Ledit règlement numéro 2018-473 a été approuvé par le MAMOT le 14 septembre 2018.
3. Une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
4. Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

**DONNÉ À** Saint-Gédéon, ce dix-neuvième jour du mois de septembre deux mille dix-huit.

  
\_\_\_\_\_  
Dany Dallaire  
Directeur général